

# ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juin 2021

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS, DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES - (N° 4186)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD44

présenté par  
M. Pichereau, rapporteur

-----

### ARTICLE 13

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« du système »

les mots :

« de leurs systèmes de télépéage autoroutier ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.